

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 15 décembre 2011

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2011-13-6-3

Service consulté

AMENAGEMENT FONCIER C442
MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE
D'AMENAGEMENT FONCIER DE DANNEMARIE

Résumé : Suite à la désignation de son représentant au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de DANNEMARIE par le Président du Conseil Général après les élections cantonales de mars 2011 et suite à l'ordonnance du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse en date du 21 octobre 2011 désignant un nouveau président pour cette Commission, il y a lieu de délibérer pour prendre acte de ces changements et approuver la nouvelle composition de cette Commission Communale d'Aménagement Foncier.

Suite aux élections cantonales qui se sont déroulées les 20 et 27 mars 2011, le Président du Conseil Général a procédé, par arrêté du 4 juillet 2011, à la nomination de son représentant au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de DANNEMARIE, à savoir Monsieur Rémy WITH.

Par ailleurs, des élections municipales partielles se sont déroulées à DANNEMARIE les 19 et 26 juin 2011, à l'issue desquelles, Monsieur Yves MERLE a été élu conseiller municipal. Or, cette fonction est incompatible avec le poste de Président de la CCAF de DANNEMARIE qu'il occupe depuis la constitution de cette dernière, à savoir en février 2008.

Une nouvelle ordonnance du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse en date du 21 octobre 2011 désigne le nouveau président pour la CCAF. Ainsi, M. Max HOFFNER est nommé en remplacement de M. Yves MERLE en tant que Président titulaire et M. Gérard OUDIN est désigné en tant que Président suppléant.

C'est pourquoi il y a désormais lieu de prendre acte de ces désignations par délibération.

Je vous propose en conséquence :

- de modifier la constitution de la CCAF de DANNEMARIE comme suit :
 - o M. Rémy WITH demeure le représentant du Président du Conseil Général ;
 - o M. Max HOFFNER est nommé en remplacement de M. Yves MERLE en tant que Président titulaire et M. Gérard OUDIN, en tant que Président suppléant.
 - d'acter la nouvelle composition de la Commission qui est la suivante :
- * Présidence :
 - M. Max HOFFNER, commissaire enquêteur, titulaire
 - M. Gérard OUDIN, commissaire enquêteur, suppléant
 - * M. le Maire de DANNEMARIE :
 - M. Paul MUMBACH
 - * Conseillers municipaux désignés par le conseil municipal de DANNEMARIE :
 - M. Pierre WILLM, titulaire
 - MM. Eric BOETSCH et Yvan GAUGLER, suppléants
 - * Membres propriétaires élus par le conseil municipal :
 - MM. René GOLDSCHMIDT, Gilbert MEYBERGER et Philippe SCHEIBER, titulaires
 - MM. Eric BOETSCH et Yvan GAUGLER, suppléants
 - * Membres exploitants désignés par la chambre d'agriculture :
 - MM. Michel FLURY, Sébastien HAENNIG et Cédric GOLDSCHMIDT, titulaires
 - MM. Mathieu LEY et Raphaël MARTIN, suppléants
 - * Représentant du Président du Conseil Général :
 - M. Rémy WITH, titulaire
 - M. Georges WALTER, suppléant
 - * Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages :
 - MM. Jean-Paul LINDER, Raymond PRETAT et Bertrand IVAIN, titulaires
 - MM. Lionel PETER, Edmond HEROLD et Pierre KOEHL, respectivement leur suppléant
 - * Un délégué du directeur départemental des services fiscaux :
 - M. Philippe SOEHNLEN
 - * Fonctionnaires :
 - Mme Mireille LUX et M. Thierry SAUTIVET, titulaires
 - Mme Viviane FLORANCE et M. Eric LEVASSEUR, suppléants
 - * Le juge du livre foncier de la commune siège de la commission :
 - M. Roland REIN
 - * Le représentant du délégué territorial de l'INAO :
 - M. Gérard MEYER

A titre consultatif :

- * Un représentant de l'administration chargée du contrôle de la réalisation de la déviation de la RD 419
- * Un représentant du maître d'ouvrage de la déviation de la RD 419

Un agent du service du Conseil Général est chargé du secrétariat de la commission.

La commission a son siège à la mairie de DANNEMARIE.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke that extends to the right.

Charles BUTTNER